

Article 21 du Règlement

M. le vice-président: Comme il est maintenant 13 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

L'ÉNERGIE**L'EXPLOITATION DES CHAMPS PÉTROLIFÈRES HIBERNIA**

M. Gérald Comeau (South West Nova): Monsieur le Président, hier les gouvernements du Canada, de Terre-Neuve et du Labrador, ainsi qu'un consortium de sociétés pétrolières, ont annoncé les détails du plus important projet de développement jamais entrepris dans la région de l'Atlantique.

Ce projet entraînera la création de milliers d'emplois surtout à Terre-Neuve et dans la région de l'Atlantique. Premier grand projet de développement extracôtier au Canada, Hibernia générera également d'importants nouveaux débouchés pour des centaines de compagnies à Terre-Neuve, dans la région de l'Atlantique et ailleurs au Canada.

Il placera les sociétés canadiennes à l'avant-garde de la technologie d'exploitation des champs pétroliers et gaziers extracôtiers. Celles-ci pourront ensuite jouer un rôle encore plus important dans les futurs projets extracôtiers au Canada et dans le monde entier.

Il s'agit d'une excellente nouvelle pour Terre-Neuve et le Labrador, pour la région de l'Atlantique et pour tout le Canada.

* * *

L'AGRICULTURE**LES AGRICULTRICES—LES EMPLOIS À L'EXTÉRIEUR DE L'ENTREPRISE**

Mme Marion Dewar (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, les agriculteurs canadiens font cette année face à une sécheresse qui menace leur gagne-pain. Cette sécheresse donne également lieu à des bouleversements au sein des familles rurales. Les femmes ont toujours abattu une lourde besogne au sein de l'entreprise agricole familiale, participant aux récoltes, élevant les enfants et faisant les travaux ménagers. Or, elles doivent maintenant porter un nouveau fardeau, celui de trouver un emploi à l'extérieur de l'entreprise agricole pour pouvoir payer les factures.

Le nombre des agricultrices qui travaillent à l'extérieur de l'entreprise agricole a augmenté sensiblement ces 30 dernières années. De 13 p. 100 en 1951 leur nombre est passé à 68 p. 100 en 1981.

Ces femmes doivent surmonter de nombreux obstacles pour réussir à assumer leurs nombreuses responsabilités. Les services de garde d'enfants sont insuffisants dans les zones rurales

où elles vivent. Les emplois qu'elles peuvent obtenir ne leur offrent que le salaire minimum. Par ailleurs, elles doivent toujours effectuer la majorité des travaux ménagers et s'occuper des enfants en plus des nombreuses tâches liées au travail agricole. Leurs journées sont donc très longues et exigeantes.

J'exhorte le gouvernement à offrir un soutien concret aux agricultrices canadiennes, plus particulièrement en cette époque de sécheresse. Il faut établir davantage de garderies en milieu rural. Il faut y renforcer les organisations de femmes en augmentant les subventions qui leur sont versées. En outre, il faut reconnaître la contribution des femmes à l'entreprise agricole en effectuant une réforme du régime de pension. Enfin, il est dans l'intérêt des agricultrices, de même que de toutes les Canadiennes, d'adopter une loi efficace d'équité en matière d'emploi.

* * *

VIA RAIL**LES CONSÉQUENCES DE LA LOI SUR LA SANTÉ DES NON-FUMEURS**

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, lorsque nous adoptons des lois à la Chambre, il arrive parfois que l'enthousiasme que nous manifestons pour une cause nous empêche de voir les effets néfastes et les coûts imposés à autrui. Par exemple, nous avons adopté récemment le projet de loi C-204, la Loi sur la santé des non-fumeurs, lequel, advenant sa proclamation sans modification, imposera de graves limites à l'exploitation de VIA Rail. Il empêchera la société d'accueillir des fumeurs sur plus de 40 de ses trains. L'article 5 interdit même totalement l'usage du tabac sur tous les trains à voiture unique.

De plus, VIA Rail subit un traitement discriminatoire du fait qu'aucune limite de temps ne s'applique dans son cas, contrairement à ce qui est prévu pour les autres modes de transport et même si certains trajets durent 75 heures. Le nouveau matériel nécessaire pour répondre aux exigences du projet de loi coûtera 8,5 millions de dollars et, ce qui est plus grave encore, on nie les droits de 300 000 passagers de VIA Rail qui sont des fumeurs et qui devront trouver d'autres modes de transport. Les fumeurs ne sont-ils donc pas eux aussi des citoyens canadiens?

* * *

L'AVORTEMENT**LE REFUS DE LA COUR SUPRÊME DE REPORTER LES AUDIENCES**

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ce matin, la Cour suprême du Canada a sommairement débouté le gouvernement de la demande qu'il lui avait faite de retarder indéfiniment la cause Borowski. Dans cette affaire en instance, la Cour suprême est appelée à se prononcer sur les droits du foetus.

Le gouvernement a eu l'audace sans précédent de s'ingérer dans les délibérations de la Cour suprême. Il a en effet demandé à cette cour indépendante d'aligner son programme sur le sien pour des raisons politiques.